



Saint Nazaire, le 14 juin 2018

Monsieur le Président du Centre de gestion de la
Fonction Publique Territoriale des Pyrénées
Orientales
6 rue de l'Ange
BP 901
66020 PERPIGNAN CEDEX

A l'attention de Monsieur Girod

Direction Général des Services
Corinne DAURIACH
04.68.73.62.62
dgs@saintnazaire.eu

Objet : saisine du comité technique en vue de la mise en place d'un service de surveillance du domaine public de nuit

Monsieur,

La commune a décidé de mettre en place au cours de la période estivale un service de surveillance de du domaine public de nuit.

Face à l'augmentation des incivilités, des nuisances nocturnes notamment et afin d'effectuer de la dissuasion et de la médiation, la commune a décidé de mettre en place un service de surveillance sur le territoire de la commune entre 20 h et 2 h du matin.

Pour ce faire, la commune a décidé de recruter 3 agents de surveillance du de la voie publique saisonniers durant les mois de juillet et août à raison de 20h par semaine.

Ces agents saisonniers effectueront leur mission en soirée, par équipe de 2, tous les jours de la semaine.

Par ailleurs, je proposerai au conseil municipal d'instaurer une indemnité horaire pour travail de nuit.

Aussi, je vous demande de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain comité technique la création de ce nouveau dispositif.

Mes services sont à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Claude TORRENS
Maire